

Photo Valérie Hubert-Cassant

Synagogues, lycées, collèges, médiathèques, temples maçonniques, visio conférences, bibliothèques, centres de conférence. Ce sont près de 45 conférences que Jean-Marie Matisson a donné depuis deux ans sur la laïcité, la connaissance du fascisme d'hier, la lutte contre le fascisme d'aujourd'hui, l'universel, la transmission à travers ou autour du procès Papon.

Panorama des conférences

Quand la République juge l'Etat français

Novembre 2020 - Janvier 2023

Sommaire

I/ Introduction...

Pendant deux ans, au cours de plus de 40 conférences, séances de dédicaces et rencontres avec les lycéens et collégiens, Jean-Marie Matisson, ancien Président du Comité Laïcité République, ancien Grand-Maître Adjoint du Grand Orient de France a pu sonder les questionnements, les craintes **des femmes et des hommes** venus à sa rencontre à propos de la **montée de l'extrême droite en Europe**.

Ainsi, fort de son expérience, il apporte des réponses face aux relents du négationnisme et du révisionnisme qui se cachent sous les apparences « normalisées » des partis d'extrême-droite. Oui, le danger est grand de plonger à nouveau l'Europe dans les **bras de la bête immonde**.

A la lumière du procès Papon, **Jean-Marie Matisson** effectue un décryptage des discours d'extrême-droite et met en garde contre la dédramatisation du RN. Il évoque les errements du passé tout en présentant les valeurs de la laïcité et de la République. Il sera présent à Bergerac et Périgueux, notamment en décembre et janvier 2023.



Laïcité, une histoire qui ne fait qu'un avec Jean-Marie-Matison

Fondateur du premier CLR Dordogne en 1994, il devient président national à la suite d'Henry Caillavet et de Patrick Kessel. Et donne sa devise au CLR : **"La laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une"** . Il crée pour la première fois en France, les prix nationaux et internationaux de la Laïcité dont les premières lauréates ont été **Fadela Amara** et **Chahdortt Djavann** .

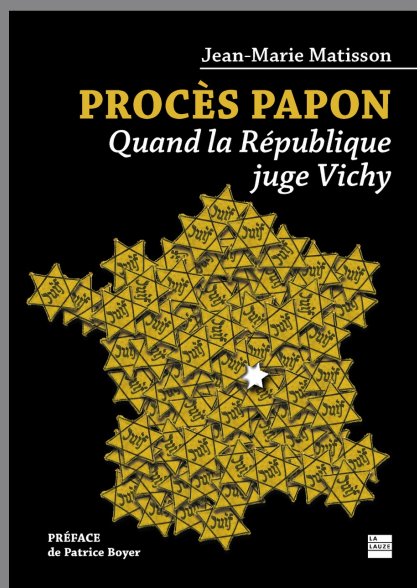
En 2004 et 2005, **Grand Maître Adjoint du Grand Orient de France chargé de la laïcité** , il organise l'anniversaire du centenaire de la loi 1905 par la franc-maçonnerie française et réussit à mettre autour d'une même table la grande famille laïque française ce qui n'était pas arrivé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Tentative restée hélas sans lendemain.

Sur la Photo, avec **Jean-Pierre Sakoun** , président fondateur

d'**Unité Laïque**, qui combat pour *l'universalisme, l'émancipation, la liberté des femmes et des hommes, la lutte contre les dogmes intégristes*. L'ambition d'**Unité Laïque** est de devenir le grand mouvement laïque dont la France a terriblement besoin à l'image de la Ligue des Droits de l'Homme, créée après l'"**Affaire Dreyfus**, il y a plus d'un siècle".



II/ Le livre ...



Il y a 25 ans, le 8 octobre 1997, s'ouvrait le procès pour crimes contre l'Humanité de Papon. Jean-Marie Matisson aux côtés de son père Maurice, sa grand-mère Jacqueline et sa cousine Esther Fogiel ont lancé la procédure en se constituant le 8 décembre 1981 partie civile contre les responsables de la préfecture régionale et de l'État français.

Ce livre retrace l'histoire de l'affaire Papon et de ses principaux acteurs : il rétablit la vérité.

III/ L'équipe...



L'équipe qui accompagne Jean-Marie Matisson

Jean-Marie Matisson s'est entouré d'une équipe de fidèles compagnons d'arme.

De gauche à droite, Valérie Hubert-Cassant, Alain Andrieux, Monique Esperon-Sergenton, Bernard Esperon, Josette Martinaud, Roland Ribes, Gervaise Magali, Patrice Martinaud.

IV - 1/ Les conférences...

Fête du Patriote Pamiers, au Camp du Vernet (Ariège) - 29 octobre 2022



Fête de l'Huma, Paris - 9, 10 et 11 septembre 2022



BOMA, Saint-Denis-de-Pile (Gironde) - 23 avril 2022

La sentence n'a qu'une lecture, progressive.
Le Jury d'Honneur donne acte puis considère que, constate
que, estime que ; pour rendre enfin sa sentence :
Conclut que Papon aurait dû démissionner dès juillet 42. (soit
un mois après son arrivée à Bordeaux...)



IV - 2/ Avec des lycéens...



Avec les élèves du Lycée Maine de Biran à Bergerac. Interview de

Jean-Marie Matisson dans la salle de lecture du CDI.

En conférence au Lycée Max Linder à Libourne devant 180 lycéens



V/ Les échos de la presse...

Le Dauphiné Libéré - Le fascisme revient à pas feutrés / Alexis Hennebelle - 16 juin 2023





Au travers de son combat judiciaire contre Maurice Papon, Jean-Marie Matisson alerte sur les dangers de voir le fascisme revenir au pouvoir en France. Photo Valérie Hubert-Cassant

Il est l'un de ceux qui ont déclenché la procédure judiciaire contre Maurice Papon au début des années 1980 et le dernier encore en vie. Jean-Marie Matisson animera une conférence ce samedi 17 juin à Valence (Drôme) pour évoquer ce combat d'une vie.

Comment a débuté ce combat judiciaire contre Maurice Papon, au début des années 1980 ?
« Dans ma famille, il y a eu dix déportés, dont huit à Bordeaux. On a donc voulu que les responsables soient jugés et condamnés. En tant que fonctionnaire de Vichy à la préfecture de Gironde, Maurice Papon a organisé la déportation à Bordeaux de 1 597 juifs, dont 230 enfants. »

Que présenteront vos conférences ?
« Des documents d'archives du procès Papon, qui donnent des éléments clés. Par exemple, à Bordeaux, Papon fait arrêter

des familles juives. Il confie les enfants à des familles d'accueil et, sans demande spécifique allemande, il les arrête un mois après et les fait déporter. On m'a dit que ce n'était pas Papon, que c'était les accords Bousquet-Oberg. Mais même s'ils avaient été signés au moment des rafles, les décrets d'application n'avaient pas été mis en œuvre. Cela montre que c'était une initiative personnelle. Tout dans l'affaire Papon relève de l'excès de zèle. Ce qu'il a fait, avec ses services, relève directement du crime contre l'humanité. Et il n'a jamais eu une parole de regret. »

Avec votre livre, vous avez dit vouloir rétablir la vérité sur ce dossier...
« Oui, car il y a eu des tentatives d'appropriation par des personnes qui étaient, au contraire, plutôt opposées. C'est seulement grâce à nous que l'État français a été condamné pour son rôle dans la déportation des juifs de France. Il faut

savoir que ce sont des juifs laïques qui ont permis la réalisation de ce procès. On s'est battu seul pendant des années, on n'avait même pas le soutien du consistorat israélien de Bordeaux. C'est pour ça que j'ai écrit ce livre, que je mène ce combat et que je multiplie les conférences partout en France. »

« Le danger aujourd'hui, c'est de voir le fascisme revenir au pouvoir en France »

Comment continuez-vous ce combat ?
« Je vais par exemple rencontrer des collégiens et lycéens, pour transmettre, être un témoin vivant de ce qu'on leur enseigne dans leurs livres d'histoire. Je leur explique comment s'est passé le procès, les acteurs qui l'ont permis, comment je suis intervenu avec ma famille, les mécanismes de la déportation à Bor-

deaux... Je ne suis pas un historien, je leur donne la vérité judiciaire, qui n'est pas tout à fait la même que la vérité historique, et bien sûr différente de celle des négationnistes et des révisionnistes actuellement. Ça leur rappelle aussi que le fascisme aujourd'hui tire ses racines dans le fascisme de Pétain. »

Justement, c'est le thème de votre conférence intitulée « Fascisme d'hier, fascisme d'aujourd'hui au regard du procès Papon ». Ça veut dire quoi ?

« Ce que je veux mettre en avant, parce qu'on hésite à le dire, c'est que le régime de Vichy et de Pétain, était un régime fasciste, qui a collaboré de son plein gré avec le nazisme. Après-guerre, ses membres se sont reconstitués, entre autres au sein du Front national, devenu aujourd'hui une des forces qui risque de prendre le pouvoir. Le fascisme prend des formes et des visages différents, mais les mécanismes sont iden-

me d'hier, fascisme d'aujourd'hui au regard du procès Papon" ce samedi 17 juin, à 17 h 30, au Centre du patrimoine arménien de Valence (Drôme). Entrée libre et gratuite sur inscription par email (contact@unitelaïque.org).

tiques. Le crime contre l'humanité est identique pour le génocide arménien, au Rwanda ou, en ex-Yugoslavie. Le danger aujourd'hui, c'est de voir le fascisme revenir au pouvoir en France. C'est contre ça que je me bats. »

La situation actuelle vous inquiète-t-elle ?

« Oui, car jamais un parti d'extrême droite n'avait atteint les portes du pouvoir en France depuis la guerre, et aujourd'hui c'est le cas. Le fascisme cache son visage, il revient à pas feutrés. Beaucoup de gens se disent que ce n'est pas grave si Marine Le Pen prend le pouvoir pendant cinq ans, qu'on reviendra, après, à une démocratie. Ce qu'ils ne voient pas c'est que, si un jour, un gouvernement fasciste arrive en France, il gardera le pouvoir beaucoup plus longtemps, c'est son habitude. En 1940, Pétain avait été élu démocratiquement... »

● **Propos recueillis par Alexis Hennebelle**

TTE46 - V1

L'Huma - Le procès Papon six mois pour la vérité / Alain Garnier - 9 octobre 2022

L'Humanité des débats 27

Vendredi 9, Samedi 10 et Dimanche 11 Octobre 2022

Le 7 octobre 1997, à Bordeaux. Maurice Papon, accompagné d'un de ses avocats, M^e Jean-Marc Varaut.

Le procès Papon: six mois pour la vérité

JUSTICE Il y a vingt-cinq ans, le 8 octobre 1997, s'ouvrait un procès historique. C'est à ce jour le premier et le seul pour « crime contre l'humanité » d'un fonctionnaire de l'État français, jugé pour son rôle dans la déportation des juifs de France.

Le procès s'ouvre à Bordeaux, seize ans après le dépôt de plainte initial de la famille Matisson en décembre 1981. « Vous êtes des héros, car nous, les parties civiles, on n'avait jamais jugé Vichy pour son rôle dans la déportation des juifs de France », dira le rabbin Yeshaya Dabacq. La famille Matisson se constitue partie civile le 8 décembre 1981, Maurice, Jacqueline, Jean-Marie et Esther Fogiel, au nom de huit déportés de leur famille.

A l'issue de six mois d'audience, Maurice Papon est condamné à dix ans de réclusion criminelle et à la privation de ses droits civiques pour « complicité de crime contre l'humanité ». C'est grâce au travail acharné et à l'obstination de quelques parties civiles individuelles que le procès a pu se tenir: Michel Shtinsky, qui est à l'origine du procès, Maurice Matisson, le premier à se constituer partie civile, accompagnés par Gérard Boulanger, avocat bordelais qui porte sur ses épaules le poids de la procédure.

27 AVOCATS POUR 1597 DÉPORTÉS
Ils mènent un combat solitaire les premières années, pour être rejoints par 26 parties civiles individuelles, les consistorats israéliens de la Gironde et de France, les associations de résistants et de déportés, la LICRA, le MRAP et la LDH. C'est un total de 27 avocats qui vont être présents au procès et qui représenteront les parties civiles, individuelles et collectives.

Il y a eu 1 597 déportés à Bordeaux, dont 180 enfants. Jean-Marie Matisson fait partie des quatre premières parties civiles qui ont déclenché la procédure contre Papon, il a toujours été présent dans la procédure et il reste un des rares à avoir assisté à la totalité des audiences. Sa connaissance de l'affaire et du procès Papon est grande. Il vient d'écrire un ouvrage (1), extrêmement documenté, qui retrace l'histoire de l'affaire Papon pour en rétablir la vérité. Pour lui, « ce procès révèle au grand jour les mensonges de l'accusé, sa prétendue appartenance à la Résistance, ses prétendus sauvetages (300 énoncés pour aucun réel). Il montrera comment il est passé entre les mailles de la justice et comment il a grisé les marches du pouvoir, jusqu'à il finit sa

currière ministre du Budget de Raymond Barre, après avoir été député et trésorier du parti gaulliste. La triste réalité est qu'il a été largement au-delà des demandes allemandes et a commis des actes constitutifs du crime contre l'humanité ».

« Mais enfin, Papon, nous sommes au cœur du crime contre l'humanité ! » n'hésitera pas à affirmer Jean-Louis Castagnède, le président de la cour d'assises. Deux exemples : nous sommes en juillet 1942, pendant la première rafle bordelaise, Papon place les enfants (une certaine) dans des familles d'accueil ; un mois plus tard, il ira les chercher dans les familles d'accueil pour les faire déporter le 26 août, 81 enfants que rien n'obligeait à faire déporter, aucun ordre de Legay ou de Bousquet n'allant dans ce sens. Les plus jeunes avaient 2 ans et, parmi ces enfants, seuls les frères Zyguel, Maurice et Léon, survivront à Auschwitz, à la marche de la mort et à Buchenwald.

Deuxième exemple, le traficage de nationalité : nous sommes toujours en juillet 1942, Papon arrête, en vue de leur déportation, des juifs hongrois nés à Budapest. Ils sont internés à Mérignac, les Allemands les font libérer car Hitler ne déportait pas les juifs hongrois à cette époque. Ils sont libérés et, que fait Papon ? Il les arrête à nouveau, et là, ils sont devenus « nés à Bucarest en Roumanie » et seront inexorablement envoyés à la mort à Auschwitz.

SPÉCIFICITÉ DU « CRIME DE BUREAU »
Gérard Boulanger commence sa plaidoirie par cette phrase : « Le crime contre l'humanité est constitué dès que le premier homme a été tué parce qu'il est tel ! » et conclut ainsi : « Les parties civiles n'ont donc pas à vous demander une peine. Mais l'atmosphère que vous sentez, qu'il y a eu 1 597 déportés. Et que vous vous souvenez de ces mots d'Herzl Librach : "Notre peine, à nous, elle est perpétuelle." »

Michel Zaoul, le dernier des avocats de la partie civile à plaider, explique la spécificité du crime administratif qui caractérise le travail effectué à la préfecture de la région. Le « crime de bureau ». Une notion « différente » des crimes de droit commun qui font l'ordinaire des cours d'assises. Il montre une « chaîne de responsabilité », une responsabilité « collective » dont chaque individu doit répondre. « Le crime contre l'humanité est unique, il se décompose en une infinité d'actes individuels, indissociables les uns des autres. » Le commissaire Téchouyeres, René Bousquet, Sabatier, Leguay, Garat auraient dû se trouver dans le box aux côtés du dernier survivant. Inculpés et morts au fil de la procédure à Bordeaux, ils n'y sont pas. Papon reste le seul haut fonctionnaire de l'État français à avoir été condamné pour « crime contre l'humanité », pour sa responsabilité, et à avoir participé à la déportation des juifs de France. ■ **ALAIN GARNIER**

(1) Procès Papon, qu'en la République juge Vichy, de Jean-Marie Matisson, éditions La Lézarde, 520 pages, 28 euros.

Sud-Ouest - Le procès Papon raconté / S.F. - 22/04/2022



Aujourd'hui à 15 h 30, dans le cadre de sa programmation culturelle, la médiathèque de Boma accueille Jean-Marie Matisson, l'un des quatre plaignants pour crime contre l'humanité lors du procès de Maurice Papon.

Autour de son ouvrage « Procès Papon : quand la république juge Vichy », aux Éditions La Lauze, Jean-Marie Matisson, président d'honneur du comité Laïcité République, livrera à travers cette conférence, un récit du procès de l'ancien préfet de Paris. Celui-ci a été jugé et condamné au terme de vingt ans de procédure à dix ans de réclusion pour crime contre l'humanité.

L'ouvrage commence par ces lignes : « Ce livre se veut une réponse à ceux qui soutiennent Papon sans réserve, à ceux qui changent de camp en croyant que la vérité change de camp avec eux, à ceux qui s'arrangent de la vérité, qui se servent sans donner en retour, pour leur convenance personnelle, leur futur au Mémorial de la Shoah ou leur carrière universitaire, à ceux qui s'autoproclament grands témoins, quand ils ne furent que des petits figurants ».

En parallèle, seront exposés 36 dessins de Violette Rougier-Lecoq comme témoignages du camp de concentration de Ravensbrück en Allemagne.

Le résistant 33 - Jean-Marie Matisson évoque le procès Papon à BOMA - 21 avril 2022

CONFÉRENCE LE 23 AVRIL À SAINT-DENIS-DE-PILE

Jean-Marie Matisson évoque le procès Papon à Boma

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la médiathèque de Boma accueille Jean-Marie Matisson, l'un des quatre plaignants pour crime contre l'Humanité contre Papon, le samedi 23 avril prochain à 15h30.

La médiathèque Boma de Saint-Denis-de-Pile accueille Jean-Marie Matisson, autour de son ouvrage « Procès Papon: Quand la République juge Vichy », aux Éditions La Lauze.

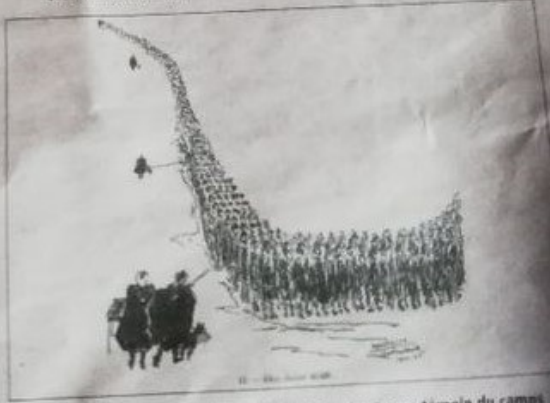
Jean-Marie Matisson, Président d'honneur du Comité Laïcité République, livre à travers cette conférence, un récit du procès de l'ancien préfet de Paris, jugé et condamné au terme de vingt ans de procédure à dix ans de réclusion pour crime contre l'humanité, et restitue les pièces de la procédure, de l'acte d'accusation à la sentence. Le livre de Jean-Marie Matisson commence par ces lignes: « Ce livre se veut une réponse à ceux qui soutiennent Papon sans réserve, à ceux qui changent de camp en croyant que la vérité change de camp avec eux, à ceux qui s'arrangent de la



Jean-Marie Matisson.

vérité, qui se servent sans donner en retour, pour leur convenance personnelle, leur futur au Memorial de la Shoah ou leur carrière universitaire, à ceux qui s'autoproclament grands témoins, quand ils ne furent que des petits figurants. » En parallèle, seront exposés 36 dessins à la plume de Violette Rougier-Lecoq du camp de concentration de Ravensbrück en Allemagne.

Informations
Samedi 23 avril 15h30
Gratuit. Renseignements et réservation conseillée au 05 57 55 19 45
Toute la programmation est sur boma-qq.fr
L'adhésion à Boma pour emprunter est gratuite. Vous pouvez la réaliser en ligne sur boma-qq.fr



36 dessins à la plume de Violette Rougier-Lecoq témoin du camps de Ravensbrück.

La Libre Belgique - Une énigme française / Christian Laporte - janvier 2022

★★★ Une énigme française. Pourquoi les trois quarts des Juifs en France n'ont pas été déportés *Essai* De Jacques Semelin avec Laurent Larcher, Albin Michel, 218 pp. Prix 19 €, version numérique 13 €

Peu avant la fin 2021, Jean-Marie Matisson, partie civile dans le procès historique de Bordeaux autour de Maurice Papon – et auteur d'une belle synthèse évoquée ici-même –, avait déjà mis en garde contre la lecture révisionniste de la Shoah française par



Eric Zemmour, prétendant que le gouvernement du maréchal Pétain aurait largement permis de sauver les Juifs français. Ses critiques viennent d'être largement étayées par Jacques Semelin qui avec notre confrère de *La Croix*, Laurent Larcher, a poursuivi son travail de mémoire sur les persécutions et les entrainées dans la France occupée (1940-1945) où il avait montré en 2013 comment, pendant la Seconde guerre, 75% des Juifs en France avaient pu échapper à la mort.

Interpellé sur cette question par Simone Veil en 2008, Semelin, spécialiste des génocides et des crimes de masse, s'était investi pendant plusieurs années dans l'étude cri-

La raison n° 663 - Quand la République juge Vichy / Christian Eyschen - juin 2021



Notes de lecture

Procès Papon, quand la République juge Vichy

par Jean-Marie Matisson

Cet ouvrage m'a profondément ému, tant il incarne un combat de justice et qui touche à ce qu'il y a de plus profond dans l'être humain : le refus de l'horreur et de la barbarie. C'est la dignité humaine qui est présente tout au long dans cette volonté que la justice soit rendue et que **Maurice Papon** rende – enfin – des comptes.

L'ouvrage commence par ces lignes : « Ce livre se veut une réponse à ceux qui soutiennent **Papon** sans réserve, à ceux qui changent de camp en croyant que la vérité change de camp avec eux, à ceux qui s'arrangent de la vérité, qui se servent sans donner en retour, pour leur convenance personnelle, leur futur au **Mémorial de la Shoah** ou leur carrière universitaire, à ceux qui s'autoproclament grands témoins, quand ils ne furent que des petits figurants ».

Et la famille **Klarsfeld** en prend pour son grade, tant leur jeu fut trouble dans cette affaire de procès. Preuves à l'appui, l'auteur nous éclaire utilement. Le procès **Papon** ne les intéressait pas, seul celui de **Bousquet** comptait à leurs yeux et ils ont même failli réussir à empêcher le procès par une manœuvre misérable. **Michel Tubiana** au nom de la **LDH**, les attaquera aussi en disant qu'ils usurpaient leurs robes d'avocat en demandant une peine légère pour **Papon**.

Maurice Druon en prend aussi dans sa musette, lui qui a aussi déclaré que « les Juifs sont partis à la mort, comme des brebis qu'on conduit à l'abattoir ». Ils étaient donc un peu responsables. Et l'auteur de dire : qu'auraient pu faire les femmes, les vieillards et les bébés ?

Jean-Marie Matisson a « le cœur si grand, qu'on n'a pas besoin d'y frapper pour y entrer » (**Jacques Brel**). Il écrit ainsi : « Ma famille est ce qu'on appelle une famille juive laïque et athée. Comme le disait mon père : "Nous sommes Juifs que par ce que nous avons vécu pendant la guerre !" Tout comme **Michel Sittinsky**, dont le petit-fils disait en souriant, je n'ai pas été élevé dans la **Torah** avec mon grand-père, j'ai été élevé dans la **Shoah**. Il fallait que cela soit des Juifs laïques qui déclenchent l'affaire **Papon**. Pour mieux faire appel à la République pour juger Vichy. »

Ce livre est un passeport pour l'avenir : « Il y a deux termes pour

désigner la mémoire dans le **Talmud** : **Chamor**, la mémoire qui garde et **Zacchor**, la mémoire qui porte au-delà. "Souviens-toi de ton futur". La mémoire du passé et la mémoire du futur, c'est de toute évidence, une des clés symboliques de la prospective. »

« Nul mot, nulle image ne rendront compte de ce qu'a été la réalité des camps d'extermination. Les nazis en étaient bien conscients, disant à leurs victimes : "et quand bien même, vous en réchapperiez, personne ne vous croira." »

Cela a été dit beaucoup de fois, mais l'horreur fut si grande que les survivants n'en parlèrent jamais. Il fallut le procès **Eichmann** pour que la catharsis se réalise. Dans la famille **Matisson**, on ne parlait que de la Résistance, pas des camps. Il fallait oublier, mais l'oubli était impossible.

Comble de l'ignominie, **Papon** porta plainte « pour diffamation » contre un certain nombre de victimes, parce qu'elles avaient intentés ce procès. Et ce furent les mêmes uniformes qui portèrent les inculpations au domicile, comme auparavant les mêmes uniformes les avaient arrêtés chez eux pendant les rafles. Certaines victimes décédèrent même en état « d'inculpation ». Quelle honte !

La machine à laver les **Callabos** est bien aussi indiquée dans cet ouvrage et des noms cités. Même pas des Résistants de la dernière heure. **Papon** ne fut jamais Résistant et il obtint pourtant sa carte officielle le désignant comme tel. Le Président de la **LICRA** **Jean-Pierre Bloch**, qui fut chef de services secrets de la **France Libre** témoigna que Papon avait usurpé ce titre de Résistant.

Ce livre est aussi d'une grande actualité, il se termine ainsi : « La critique d'une religion n'est pas une forme de racisme et si la judéophobie ou l'islamophobie ont pris une connotation de racisme, c'est à tort. On peut et on doit être anticlérical sans être raciste. »

Je recommande vraiment de lire ce monumental ouvrage

Christian Eyschen
Procès Papon, Quand la République juge Vichy
par Jean-Marie Matisson - Edition La Lauze - 519 pages - 28€

Illustration de couverture : Portrait de Bobby Sands sur le mur d'une maison à Belfast.

La Dépêche 31 - Matisson dédicace le "procès Papon" / Le Tallec - 10 décembre 2020

BRUGUIÈRES

Matisson dédicace le « Procès Papon »

Jean-Marie Matisson dédicacera son livre « Procès Papon, quand la République juge Vichy » (éditions La Lauze) à la librairie Sanchez ce samedi 12 décembre de 10 h à 12 h 30. Il est un des quatre premiers plaignants qui ont déclenché l'affaire, le dernier vivant. Il intervient dans les collèges et lycées où le procès Papon est au programme.

Après 16 ans d'instruction, une vingtaine d'années de procédure, le 8 octobre 1997, le procès de Maurice Papon s'ouvre aux Assises de la Gironde. L'ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde de 1942 à 1944 est accusé d'avoir joué un rôle important dans la déportation de plus de 1 500 juifs. Il est jugé pour complicité de crime contre l'humanité.

Comment expliquez-vous qu'avec son passé Maurice Papon ait été ministre ?

Papon a été ministre du budget sous Giscard. Après-guerre, de Gaulle avait deux priorités : l'indépendance de la France vis-à-vis des USA et contrecarrer la domination du Parti communiste qui est majoritaire. Pour y parvenir, il conserve la totalité de l'appareil de l'administration et donc Papon est passé entre les mailles de l'épuration.



Jean-Marie Matisson auteur de « Procès Papon, quand la République juge Vichy »

Ce livre est-il, en quelque sorte, une façon d'exorciser le passé ?

Pour ma famille, qui est celle qui a déclenché l'affaire Papon, notre action au départ était de juger les responsables de la déportation de nos parents, c'était notre façon d'enterrer nos morts. Ce procès a pris une ampleur exceptionnelle, et c'est la seule et unique fois, que la République a jugé Vichy pour son rôle dans la déportation des Juifs de France.

Vous êtes président d'honneur du Comité Laïcité République. Que pensez-vous de la

déclaration de la maire de Paris : « Le ramadan est une fête qui fait partie du patrimoine culturel français. Le célébrer fait partie du partage et ne contrecarre pas la laïcité » ?

On comprend que les dessous d'un tel geste sont à but électoraliste. Nous avons répondu à Madame Hidalgo qu'il n'était pas admissible qu'une mairie finance une manifestation liée à une pratique religieuse. La citoyenneté passe avant l'appartenance religieuse.

Recueilli par
Jean-Louis Le Talliec

VI Le procès en chiffre :

1 accusé, 5 magistrats, 9 jurés, 30 avocats, 64 parties civiles individuelles et collectives, 135 témoins convoqués, 145 journalistes accrédités, 50 000 pages d'instruction, 94 audiences, 6 mois de débats (8 octobre 1997 - 2 avril 1998)



Jean-Marie Matisson

19 rue des Bourdisquettes, 31620 Fronton, France - 06-47-16-89-65

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

Envoyé avec

Brevo